

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes 1.
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.19 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.



SYNDICATS D'ELEVAGE : En vue de coordonner leurs efforts et défendre leurs intérêts particuliers, les représentants de 30 Fédérations de Syndicats d'élevage viennent de constituer une puissante Union. M. Emile Cassez, ancien ministre, a été élu président.

CHOUX-FLEURS BRETONS : La récolte, cette saison, est très abondante par suite de la douceur de la température. La réduction saisonnière sur le tarif de transport a été avancée au 10 février, au lieu du 10 mars.

ARRACHAGES DE VIGNES : Au 31 décembre dernier, les souscriptions volontaires d'arrachage de vignes, en Algérie, s'élevaient à 16.325 hectares.

LE DEFICIT D'EXPLOITATION des Chemins de fer en 1935 serait de plus de 4 milliards et demi (contre 3.956 millions en 1934) ; les recettes s'élevaient à 9.783 millions (dont 2.684 millions pour les voyageurs et 7.099 pour les marchandises), contre 10.850 en 1934 ; la baisse est de 4,70 % pour les voyageurs et de 11,64 % pour les marchandises.

AUTOMOBILES A GAZ : Il existe en Allemagne des autos mues par le gaz d'éclairage ou par le gaz de four à coke. Récemment un de ces autobus a parcouru 2.370 kilomètres à la vitesse moyenne de 43 km. à l'heure.

SOIE NATURELLE : Le nombre des sériciculteurs a atteint 16.049 en 1934, soit 150 de plus que l'année précédente. En 1930, ce nombre était de 35.870 et en 1913 de 90.517. La production totale en cocons frais a été, en 1934, 975.168.295 kg. contre 942.972.250 en 1933, et 4.428.046.000 en 1913. La valeur totale de la production a été seulement, l'an passé, de 1.898.713 francs, contre 4.829.334 francs en 1933.

Pour les producteurs de lin et de chanvre

A l'occasion du vote du budget de 1936, une vive bataille s'est engagée au sujet des crédits affectés à la protection du lin et du chanvre, entre les parlementaires agricoles, d'une part, et le ministre des Finances et la Commission des Finances du Sénat d'autre part.

Les sénateurs et députés agricoles estimaient plus indispensable que jamais le maintien de toutes nos productions secondaires, et surtout de celles qui ont le rare privilège d'avoir des débouchés et de correspondre à des besoins certains de notre industrie et de notre défense nationale.

Après plusieurs vagues du budget entre les deux Chambres, les crédits ont finalement été relevés de : 22.500.000 francs à 45 millions pour le lin, et de 1.377.000 francs à 4 millions pour le chanvre.

Chiffres insuffisants certes, mais qui permettront tout au moins d'éviter le pire.

L'Association générale des producteurs de lin et la Fédération des producteurs de chanvre manqueraient à tous leurs devoirs si elles n'exprimaient pas à ceux qui en ont été les artisans, toute leur gratitude.

Une conférence de M. Rivollet

On nous communique :

M. Rivollet, ancien ministre des Pensions, secrétaire général de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, viendra à Nantes présider l'assemblée générale de l'U.N.M.R., qui aura lieu au Théâtre Graslin, le dimanche 1^{er} mars, à 9 heures.

A la suite de cette assemblée, à 11 heures, M. Rivollet fera à tous les Anciens Combattants appartenant aux Associations composant le Comité d'Entente des A.C. et V.D.G. de la Loire-Inférieure, une conférence dont le sujet sera donné ultérieurement.

Un Capital improductif : LES VIEILLES PRAIRIES

Combien de cultivateurs hésitent à retourner leurs vieilles prairies, usées et improductives, alors qu'ils pourraient tirer un meilleur parti de leur terrain. Les prairies ne peuvent pas toujours avoir une durée illimitée ; il arrive un moment où la terre s'épuise et ne produit pas suffisamment. Elles deviennent alors un capital improductif, un poids mort pour l'exploitation. De même, on ne peut économiquement régénérer des prés médiocres, des prés qui ont été trop longtemps abandonnés à leur triste sort, sans soins ni fumures. Une opération radicale s'impose en pareils cas : celle du défrichement.

Les vieilles prairies, on le sait, accumulent dans le sol une réserve d'azote organique. Par des façons culturales profondes, la couche supérieure, riche en azote, se mélange avec les autres couches, et la terre subira l'action des agents atmosphériques. Mais les prairies ayant épuisé le sol en acide phosphorique et en potasse, il sera nécessaire de restituer ces éléments, sous peine de provoquer un déséquilibre de végétation et d'obtenir de médiocres récoltes. L'acide phosphorique pourra être apporté sous forme de superphosphate ou de scories ; la potasse sous forme de chlorure. Quant à la chaux, on ne l'utilisera qu'avec modération, pour ne pas provoquer une nitrification trop active, qui constituerait une perte d'azote et favoriserait la verse de la céréale.

Les terres des vieilles prairies, fertilisées et convenablement préparées, peuvent produire, durant plusieurs années, des récoltes exigeantes en azote, sans recevoir d'engrais azotés — ou en très petite quantité au printemps.

Le défrichement des prairies ne donne pas toujours des avantages immédiats. Ainsi, dans les sols très humifères, qui ne peuvent être améliorés qu'au bout

de deux ou trois ans, il faut lutter contre les graines de mauvaises herbes, enfouies dans les couches profondes qui, ramenées à la surface, germent et salissent le terrain. On arrive à avoir raison de ces plantes par des façons culturales énergiques et maintes fois répétées.

Le défrichement présente donc un double avantage : il ameublit et nettoie le sol ; il l'enrichit.

Cette opération se fait par deux labours : le premier par un labour léger à l'automne ; le second, plus profond, au printemps, suivi de hersages et scarifiages.

Les prairies retournées portent généralement une avoine ; mais la réussite de celle-ci n'est pas toujours assurée. Le grand nombre de larves et d'insectes, qui pullulent dans le sol, compromettent la récolte à la levée. Pour éviter cet inconvénient, on conseille de remplacer l'avoine par des pommes de terre à grand développement foliaire. Les betteraves, dans les régions où elles sont répandues, pourraient aussi être utilisées. Les fèves et les pois fourragers sont également indiqués pour succéder immédiatement à un défrichement de prairie.

On fera ensuite de l'avoine, du blé, etc., pour remettre la terre en prairie, si les conditions économiques le conseillent. Pour obtenir le maximum de rendements et maintenir le sol en bon état de fertilité, on y apportera en quantité suffisante les éléments minéraux phosphatés et potassiques.

Il y a trop de prairies épuisées, ou d'un médiocre rapport, qui amoindrisent la valeur de la terre et demandent à être retournées. Ne laissons pas de capitaux improductifs... et si nous voulons l'amélioration de notre cheptel bovin, songeons d'abord à améliorer et à maintenir nos prairies en bon état de production.

R. FAIVRE.

Un Brin de Causette...

V'là belle turette que les hommes trouvent un plaisir malin autour d'une bonne table. La « science de la queue », comme disait un grand poète, était déjà en honneur chez les

Grecques et les Romains, qui festoyaient et s'appraient au milieu de fêtes magnifiques. Chez les riches, la cuisine était de taille, avec des peintures alentour des murs, représentant les dieux lards, protecteurs des boustifailles et zutensiles.

Tout ce monde mangeait couché dessus des lits ; y en avait trois par tables et c'tui là du milieu était la place d'honneur. Les fourchettes et les couteaux étaient point connus. On se servait de la fourchette du père Adam, qu'on ringait dans un vase avant de passer au dessert. Seules, les cueillettes servaient pour les sauces et les poulages. Les invités s'esuyaient la bouche avec de la mie de pain, piqu'on connaissait point les serviettes.

Comme dans tout les belles comédies, la guetonnade, chez les Grecques, comprenait trois actes et plusieurs tableaux : Le premier c'était le dîner proprement dit, ou qu'on servait des huîtres, des poissons, des viandes, des légumes. On bouillait des oies blanches, engraisées avec des figues fraîches ; des gibiers à la sauce vinaigrette, ou ben des sauces douces avec du miel. Pis les convives se lavaient, se parfumaient, tandis que les esclaves changeaient les tables. Au deuxième acte, on apportait des montagnes de gâteaux, des corbeilles de fruits. Enfin, au troisième, on buvait et trinquait un bon coup, en portant des tostes, tandis que des musiciens, des chanteurs, dansaient, régalaient les yeux et les oreilles — après la régalade du palais !

Comme boissons, y buvaient de l'hydromel, de la bière, des vins de Corinthe, d'Achates, ou ben des pinards étrangers de Smyrne, de Phénicie... et perquo point de Muscadet ? Chose étonnante, les femmes avaient point le droit d'assister à des banquets.

Dampuis ces hureux temps, ou qu'on faisait bonne chère et qu'on parlait point de « vie chère », l'art culinaire avait fait des progrès — mais les bonhommes ont point le même appétit, le même entrain, et les portemonnaies boudent au fond des poches.

Ben sûr, tout les goûts sont en ce monde ; ce qu'on est le plus friand est point goûté des ouasins, ou des autres peuples. Allez dans la Chine et on vous servira des cervelles d'hirondelles, des œufs de poissons rouges, des pontages aux chrysanthèmes, des purées d'ailerons de requins, des chenilles à la gélatine, ou ben des crevettes à l'huile de ricin...

Pouah !... allez point en voyages de noces au pays du soleil levant. Ren ne vaut un repas de boudins et des bonnes galettes comme on sait en faire par chez nous.

Ben sûr, tout les goûts sont en ce monde ; ce qu'on est le plus friand est point goûté des ouasins, ou des autres peuples. Allez dans la Chine et on vous servira des cervelles d'hirondelles, des œufs de poissons rouges, des pontages aux chrysanthèmes, des purées d'ailerons de requins, des chenilles à la gélatine, ou ben des crevettes à l'huile de ricin...

Pouah !... allez point en voyages de noces au pays du soleil levant. Ren ne vaut un repas de boudins et des bonnes galettes comme on sait en faire par chez nous.

Ben sûr, tout les goûts sont en ce monde ; ce qu'on est le plus friand est point goûté des ouasins, ou des autres peuples. Allez dans la Chine et on vous servira des cervelles d'hirondelles, des œufs de poissons rouges, des pontages aux chrysanthèmes, des purées d'ailerons de requins, des chenilles à la gélatine, ou ben des crevettes à l'huile de ricin...

Pouah !... allez point en voyages de noces au pays du soleil levant. Ren ne vaut un repas de boudins et des bonnes galettes comme on sait en faire par chez nous.

Ben sûr, tout les goûts sont en ce monde ; ce qu'on est le plus friand est point goûté des ouasins, ou des autres peuples. Allez dans la Chine et on vous servira des cervelles d'hirondelles, des œufs de poissons rouges, des pontages aux chrysanthèmes, des purées d'ailerons de requins, des chenilles à la gélatine, ou ben des crevettes à l'huile de ricin...

Pouah !... allez point en voyages de noces au pays du soleil levant. Ren ne vaut un repas de boudins et des bonnes galettes comme on sait en faire par chez nous.

Les Ennemis du Verger

La gommose, ou plus vulgairement la gomme, est une maladie spéciale aux arbres fruitiers à noyaux : pêchers, abricotiers, pruniers, amandiers, cerisiers, etc. Cette affection se manifeste par la sécrétion d'une substance translucide jaune rougeâtre, de forme arrondie ou mamelonnée, d'abord molle, mais qui ne tarde pas à durcir au contact de l'air. On n'est pas d'accord sur son origine ; les uns l'attribuent à un trouble dans les fonctions de nutrition de l'arbre, les autres à un champignon microscopique qui se développerait dans l'intérieur du tissu végétal constituant la moelle et transformerait en gomme les rayons médullaires et peut-être aussi le parenchyme ligneux. Dans tous les cas, la gomme s'épanche au dehors, par une lésion dans l'écorce, comme un épanchement de résine. Ces lésions sont plus ou moins dangereuses selon qu'elles se trouvent au bas de l'arbre, en haut du tronc ou sur les branches.

Souvent la gomme se manifeste à la suite de plaies faites par la taille ou les accidents. Assez fréquemment aussi, elle se déclare après des froids tardifs ou après des abaissements brusques de température. Les arbres végètent dans un sol trop humide et très exposés au soleil sont plus spécialement atteints.

Quelquefois aussi la gomme apparaît sur des arbres trop vigoureux dont les écorces sont trop dures pour céder à la distension que produit l'accroissement des branches en diamètre et alors l'expansion de la sève se fait au dehors. Dans ce cas, pratiquer sur toute la circonférence de la branche charpentière, à l'aide d'une serpette ou d'un greffoir, des incisions qui auront pour effet de dilater l'écorce et de permettre ainsi à la sève de circuler librement.

La gommose est contagieuse et peut, dans un délai plus ou moins long, contaminer tous les arbres d'un verger. Elle se guérit facilement au début, lorsqu'elle résulte d'accidents, mais si elle est organique, c'est-à-dire due à une mauvaise constitution de l'arbre, il ne faut pas hésiter à arracher celui-ci pour le remplacer par un sujet jeune et sain.

Comme pratique préventive, on conseille : 1° d'abriter les branches des arbres en espalier contre l'ardeur du soleil ; 2° de soustraire ces arbres à l'action des gelées tardives ; 3° d'enlever au sol son humidité surabondante ; 4° de ne pas tailler de trop bonne heure et de ne faire que des coupes bien nettes que l'on recouvre d'un enguement.

La maladie déclarée, on recherche les parties atteintes ; si ce sont de petites branches, on les supprime ; si on se trouve en présence d'une grosse branche, on enlève avec un instrument bien tranchant la partie atteinte, jusqu'au vif, puis on la badigeonne à plusieurs reprises avec du coltar ou de la bouillie bordelaise à cinq pour cent de sulfate de cuivre. Lorsque les plaies sont profondes, on les remplira avec du mastic à greffer. Chaque fois qu'on a ainsi traité un arbre ou une branche, il faut proportionner, par une taille judicieuse, le nombre des rameaux fructifères à la force que possède la partie opérée, afin de rétablir l'équilibre et de permettre à la sève qu'il montera dans cette partie de la nourrir convenablement. Enfin, les arbres traités recevront une fumure copieuse au fur et à mesure de leur développement, pour leur redonner la vigueur perdue et favoriser leur rétablissement.

Si la gommose est une maladie cryptogamique, les arbres fruitiers sont soumis à bien d'autres maladies du même genre, mais ce serait toute une étude à faire ; nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à énumérer rapidement d'autres ennemis du verger, les insectes nuisibles dont les dégâts sont aussi considérables et que les jardiniers mal avisés ne mettent pas assez de soins à détruire.

Dans le groupe des coléoptères, le plus dangereux est la cécidie stictique, qui s'attaque aux fleurs des pommiers et des poiriers et en ronger les étamines. Long à peine d'un centimètre, cet insecte se reconnaît aisément à sa couleur noire parsemée de petites taches blanches. A l'état de larve, il vit dans les bois pourris et dans les détritus organiques. Aussi le meilleur moyen de

le combattre est de faire disparaître des plantations fruitières tous les amas de débris végétaux. On recherchera également les insectes parfaits et on leur appliquera le harnachement, procédé d'ailleurs à employer pour la destruction de tous les insectes nuisibles.

Le coupe-bourgeons apparaît au printemps sur les poiriers, abricotiers, pruniers, cerisiers et perce les bourgeons où il dépose ses œufs. Le bourgeon atteint se dessèche et tombe ; la larve s'enfonce alors dans la terre et se transforme. Le coupe-bourgeons a trois ou quatre millimètres de longueur et est d'une couleur bleu foncé avec les antennes et le rostre noirs ; la larve est apode, blanche, molle et courbée en arc.

Le rynchite Bacchus, d'une longueur de six à huit millimètres, d'un rouge cuivré à reflets violets, avec le corps couvert de poils, attaque les ovaires des pommiers et des poiriers vers la fin de juin et y dépose ses œufs blanchâtres. La larve apode, blanche, tête noire, ronge l'intérieur du jeune fruit qui s'atrophie et ne tarde pas à tomber. Recueillir les pommiers et les poires atteintes, soit sur l'arbre, soit à terre, et les brûler. Au printemps, on donnera la chasse aux insectes parfaits qui sont sur les arbres en fleurs.

Les anthonomes sont de petits

charançons de 4 à 7 mm de long, dont les larves vivent dans les fleurs ; extrêmement malfaisants, cet insecte cause, à certaines années où il sévit plus fort que dans d'autres, des ravages considérables, l'anthonomie du pommier particulièrement. Celui-ci est d'un brun noirâtre avec une pubescence grise et une bande transversale oblique et plus claire au milieu de chaque élytre. Au printemps, avant la floraison, la femelle perce les boutons du pommier et dépose ses œufs à l'intérieur ; après 7 à 8 jours la larve éclot, ronge les étamines et le pistil et détermine l'atrophie de la fleur qui reste sous forme de bourgeon roux. En 15 jours, la larve, couleur blanche, a atteint son développement et mesure 6 mm environ ; elle se nymphose à l'intérieur des fleurs. Vers la fin d'avril, l'insecte parfait apparaît ; il passe l'été et l'hiver suivant caché dans des abris, sous les mousses et les écorces et repart au printemps pour créer une nouvelle génération. Il est bien difficile de combattre les anthonomes. Le meilleur moyen d'atténuer leurs ravages consiste à ne laisser sur les arbres, à la toilette d'hiver, ni mousses, ni lichens, ni vieilles écorces, à faire disparaître du voisinage tous les détritus.

Jean D'ARAUDES,
Professeur d'agriculture.

L'Agnelage

L'élevage du mouton doit se faire plus spécialement en vue de la production de la viande. Il faut, dès lors, que le cultivateur s'attache à faire coïncider l'époque de l'agnelage avec le moment présumé où la vente produira le plus de bénéfice.

Malheureusement, on laisse le plus souvent au hasard le soin de présider aux accouplements qui ont lieu, chaque année, à des moments variables. Et cependant, il n'est rien de plus aisé que de régler la date de la naissance, de manière à pouvoir offrir les jeunes animaux aux consommateurs quand la viande d'agneau est rare, et retirer ainsi un plus grand profit.

L'agnelage a lieu, en effet, au bout de cinq mois ou, plus exactement, de 152 jours. Il suffira donc de provoquer l'apparition du rut de façon à ce que la naissance coïncide avec le temps où la vente des agneaux produira le plus de bénéfice.

Les brebis saillies en octobre et novembre mettent bas en mars ou avril. C'est l'agnelage du printemps ; les animaux naissent au moment précis du réveil de la végétation, c'est-à-dire de la poussée de l'herbe.

Celles saillies en janvier agnelent en juin ou juillet. C'est l'époque la plus généralement adoptée parce qu'on peut alors procurer facilement aux mères une nourriture parfaitement appropriée à leurs fonctions de nourrices. En effet, les aliments les plus aptes à la sécrétion du lait sont ceux qui poussent sur les pâturages pendant tout le cours de la belle saison ; ce sont également ceux qui sont utilisés au maximum et sans frais par les brebis.

D'ordinaire, la mise-bas se fait seule ; quelquefois, elle s'opère au contraire difficilement. Dans ce dernier cas, il faut pratiquer un sondage avec la main parfaitement propre et préalablement huilée et mettre, si possible, le produit dans la position normale, c'est-à-dire le museau en avant avec les jambes de devant en dessous, tandis que celles de derrière sont repliées sous le corps.

Après la délivrance, on donne à la mère un peu d'eau tiède blanchie avec de la farine ou du son. Lorsqu'elle se refuse à lécher son agneau pour le sécher, on l'y décide en saupoudrant le corps avec un peu de sel fin.

Aussitôt leur naissance, les jeunes sont mis ensemble dans un logement à part dont on ouvre les portes de temps en temps pour laisser pénétrer les mères. Au début, il arrive parfois que l'allaitement s'opère difficilement, soit que l'agneau ne sache pas téter seul, soit que la mère se refuse. Dans le premier cas, il suffit d'approcher le petit de la mère et de lui faire couler quelques gouttes de lait dans la bouche ; dans le second cas, on maintient les jambes et la

tête de la mère jusqu'à ce qu'elle laisse l'agneau téter.

Il ne faut jamais laisser deux agneaux à une même brebis ; l'un des deux doit être sacrifié ou, si l'on tient à le conserver, mis pendant quelque temps, jour et nuit, dans un compartiment séparé avec une brebis non suivie qui finira par l'adopter.

On opérera de même à l'égard des jeunes qui resteraient chétifs par suite de l'insuffisance de lait chez la mère. Il faut avoir soin de marquer celle-ci comme mauvaise nourrice, pour s'en débarrasser dès qu'on le pourra.

D'autres fois, le contraire a lieu. Certaines brebis ont trop de lait. On doit bien se garder de traire le premier lait qui, par ses propriétés purgatives, est absolument indispensable à la santé des jeunes agneaux. Mais il faut éviter cependant de laisser dans les mamelles le lait surabondant, dans la crainte de voir se former des dépôts et des tumeurs qui engorgeraient les glandes mammaires. Le lait superflu doit être trait soigneusement.

Pour avoir des produits précoces et vigoureux, il faut les nourrir abondamment. La meilleure nourriture pendant la première période de croissance est, sans contredit, le lait maternel. Il importe donc de favoriser le plus possible la sécrétion du lait en donnant aux nourrices une bonne alimentation.

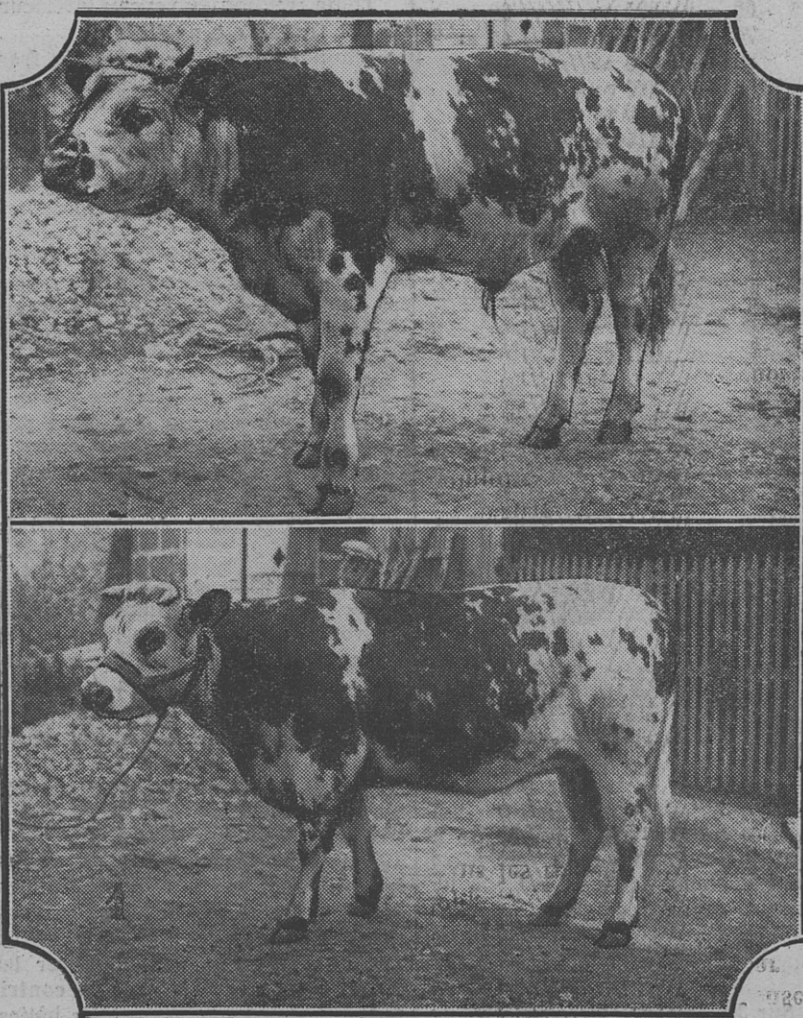
Les agneaux destinés à la boucherie sont élevés exclusivement avec du lait. Le sevrage de ces gards pour l'élevage ne doit jamais avoir lieu avant trois mois. On les habitude graduellement, dès l'âge de six semaines, en leur facilitant l'entrée dans un compartiment spécial où ne peuvent pénétrer les mères. Dans ce compartiment sont disposés des râteliers garnis de regain et de foin d'excellente qualité et, dans un coin, un récipient contenant de l'eau.

Les jeunes peuvent ainsi arriver insensiblement au sevrage complet. C'est alors qu'il faut choisir les animaux qu'on veut réserver pour la reproduction et ceux qu'on destine à la vente.

Nous terminerons cette causerie en donnant un conseil aux cultivateurs : celui d'empêcher à tout prix les jeunes de s'livrer à la lutte avant d'avoir atteint leur complet développement. Les mâles peuvent, en effet, couvrir les brebis à partir de l'âge de six mois, alors qu'ils sont à peine formés. C'est beaucoup trop tôt. On agira prudemment en mettant un tablier sur le ventre des agneaux à partir de cet âge, lorsque les femelles commenceront à entrer en rut ou en les isolant du troupeau.

LONDINIÈRES,
Professeur d'agriculture.

Deux beaux sujets Normands



En haut : « Infernal », 12 mois, fils de « Falot », à M. Georges Leduc, à Kermoare, Saint-Père-en-Retz.
En bas : « Glorieuse », 30 mois, au même propriétaire.

EN 2^e PAGE :
Nos Conseils Juridiques :
Les Impôts payés
par les Agriculteurs

Prairies naturelles et artificielles doivent être soignées comme les autres cultures

La nécessité de concentrer, par mesure d'économie, sur un petit espace toutes les façons culturales, oblige à intensifier la production de toutes cultures, même celle des prairies, au besoin en ne consacrant ses soins qu'aux meilleures terres de sa ferme et en abandonnant les autres.

Les prairies artificielles comprennent des plantes du genre légumineuses.

Comme leurs racines captent une certaine quantité d'azote de l'air, on croit trop souvent que des apports d'engrais ne leur sont pas indispensables. Mais l'application très ancienne des composts et terrages, matières premières qui comportent de l'acide phosphorique, de la potasse et de l'azote a toujours donné des résultats remarquables et démontre que les engrais sont utiles.

D'ailleurs, l'absorption de l'azote de l'air par les racines n'est importante que lorsque la plante est en plein développement. Il n'en est plus de même quand les racines sont trop jeunes, ou que la température du sol est trop basse, comme au premier printemps, ou quand la plante vient de subir une coupe.

L'acide phosphorique et la potasse sont aussi utiles que l'azote, mais le maximum d'effet d'une alimentation complète ne se produit que lorsque l'équilibre entre les différents éléments fertilisants est assuré.

Les prairies naturelles anciennes ou de création récente bénéficient aussi heureusement des fumures

complètes équilibrées. La qualité de l'herbe est améliorée, les vides se combient, le foin pousse régulièrement, haut, et résiste à la verse. La pousse sous la dent du bétail est active et continue.

Le meilleur résultat sur prairies artificielles ou naturelles est certainement donné par l'engrais complet obtenu par combinaison chimique, non seulement parce qu'avec cet engrais l'alimentation est complète, mais encore parce que, par suite du mode spécial de fabrication, les éléments fertilisants sont tous présents dans chaque grain de l'engrais et intimement juxtaposés ou même soudés entre eux; leur absorption par la plante a donc toujours lieu d'une façon équilibrée.

La fumure ainsi choisie peut être répandue soit d'un seul coup avant le semis, soit en partie avant le semis et en partie en couverture à la fin de l'hiver. Une prairie artificielle ou naturelle en production bénéficie beaucoup d'un apport de cette même fumure en couverture au sortir de l'hiver.

L'incorporation à la terre de l'engrais jeté en couverture est facilitée par un ou deux hersages croisés.

Les autres façons culturales ne doivent pas être négligées mais la fumure reste le moyen de choix pour accroître la quantité et la qualité naturelles ou de prairies artificielles, du foin, qu'il s'agisse de prairies. Parmi les fumures, l'engrais complet obtenu par combinaison chimique, par exemple le Phosamo, est celui qui a donné les résultats les meilleurs et qui paie le plus. Il contient d'ailleurs de la chaux combinée très utile aux légumineuses.

L. CASSARINI,
Directeur honoraire
des Services agricoles.

Sécatteurs

Nous pouvons fournir à nos adhérents de très bons Sécatteurs, acier vrai Nogent, 23 centim. au prix de 9 fr. 50. A prendre à nos bureaux du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Gants en Caoutchouc

En véritable Para gris, pour l'épandage de l'acide.

Grande taille, 29 cm., la paire. 14 fr. 75
Moyen. taille, 28 cm., la paire. 12 fr. 75
En vente à nos Bureaux du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.
Petite taille sur demande.

Gros blé, belles prairies, bon vin
Avec les Engrais Saint-Gobain.

Engrais en couverture et valeur boulangère

Qu'allez-vous faire pour vos blés ? Si l'incertitude de la situation à l'autonomie, la rigueur des conditions climatiques ont joué contre vous, reconnaissez qu'aujourd'hui quelques indices encourageants (fermeté et amélioration des cours, demandes sur le blé, etc.) vous créent le devoir de lutter à nouveau.

Sauvez d'abord vos blés ! Vous savez que normalement et plus particulièrement les blés à grands rendements doivent recevoir en proportion convenable, la potasse, l'acide phosphorique et l'azote.

Vous pouvez parfaitement mettre le chlorure de potassium et le super en couverture ; mélangés en proportion convenable à votre engrais azoté, ils réalisent alors l'équilibre indispensable de la fumure.

Mais, si vous ne mettez que de l'azote, tenez compte des besoins de vos blés, et mettez l'azote en deux fois.

Au besoin, réservez un peu de super ou de chlorure prélevés sur vos épandages antérieurs, pour les mélanger à 50 ou 80 kilogr. d'engrais azotés, et faire ainsi le volume nécessaire à un épandage facile calculé à l'hectare.

Si vous ne traitez pas à l'acide, mettez carrément comme azote 300 kilogr. de cyanamide huilée à bas dosage, mélangée ou non à de la sylvite finement moulue. Sinon, mettez :

Du sulfate d'ammoniaque si le temps est à l'eau ;
De l'ammonitrate si le temps est douteux ;

Du nitrate si le temps est au sec. Ce premier épandage se fait ces jours-ci.

Pour le deuxième épandage, choisissez également vos engrais azotés selon le baromètre, et mettez-les quelques jours avant l'épandage.

On classe trop facilement les engrais, en attribuant à certains la qualité et à d'autres le seul rôle de la quantité. Les engrais azotés contribuent très bien à la qualité, à condition de savoir les utiliser.

Des essais récents réalisés officiellement au Centre de Crest (Drôme) et l'été dernier en Tunisie, ont montré que les engrais azotés peuvent donner, employés au moment de l'épandage, une amélioration de la valeur boulangère de 15 % avec une dose simple, et 26 % avec une dose double, par rapport au témoin.

CONCLUSIONS

Considérez votre engrais comme un instrument de travail et non comme un mal nécessaire, utilisez intelligemment vos engrais azotés, et cette année, mettez-les en couverture en deux fois, ils vous paieront bien davantage.

P. de la GARANDIERE,
Ingénieur agricole.

Pommes de Terre de Semence

Nous sommes encore à même de fournir à nos adhérents des plants de pommes de terre de l'Union Morbihannaise des Syndicats de Producteurs de Plants de Pommes de terre aux prix suivants :

Plant de pommes de terre sélectionné du Syndicat de Lanvaux
(Pureté 995 pour 1000.
Certificat officiel C.O.C.)

	Classe B	Classe C
Industrie.....	épuisée 82 »	
Sauvage de Bretagne.....	épuisée 94 »	

Plant de pommes de terre de Syndicats au stage
(Pureté au moins égale à 990 p. 1.000)

	1 ^{re} cat.	2 ^e cat.	3 ^e cat.
Dikke Muizen.....	91 fr.	86 fr.	épuisée
Feu Doré.....	manq.	manq.	86 »
Industrie.....	manq.	épuisée	75 »
Konsuragis.....	manq.	manq.	66 »
Rosa.....	manq.	96 »	91 »
Sauvage de Bretagne.....	manq.	88 »	76 »

L'Union Morbihannaise nous signale comme devant être très intéressante la « Konsuragis » pour notre département. Il s'agit d'une nouvelle variété à peau et chair bien jaunes, très vigoureuse, résistante à la maladie. Son rendement constaté en 1935 de 38.000 kilos à l'hectare, la classe parmi les plus productives.

L'Union Morbihannaise nous prie de rappeler que ses semences sont vendues avec les garanties suivantes : Originaires des meilleurs rayons du Morbihan pour chaque variété demandée ;

Inspectées au moment de la mise en sacs scellés par cet Inspecteur ;
Garanties d'un pourcentage de pureté de 99 1/2 % pour les plants du Syndicat de Lanvaux et de 99 % pour ceux des Syndicats au stage, d'un pourcentage de germination moyen aussi élevé que les procédés de la science agricole moderne le permettent ;

D'un état sanitaire parfait.
Les prix s'entendent aux 100 kilos logés, gare départ des Centres de production du Morbihan.

Transmettez toutes vos commandes au Syndicat Central, 2, rue Scribe, à Nantes.

Vos cultures souffriraient si vous n'employez pas un engrais complet bien équilibré ; sur pommes de terre, petits pois, prairies, etc., avec le PHOSAMO, obtenu par combinaison chimique, vous aurez des récoltes précoces, abondantes et de qualité.

Exigez PHOSAMO chez votre fournisseur.

Beaucoup d'appelés, peu d'élus

Il y a des écoles, où, à la fin de l'année scolaire, grâce à une indulgence exagérée des maîtres, tous les élèves, bons ou mauvais, rentrent dans leurs familles avec des prix : ils remportent, suivant l'expression consacrée, des « moissons de lauriers ».

Dans d'autres établissements, au contraire, les prix sont rares, et seuls les bons élèves sont récompensés, parce que leur travail les a distingués aux yeux des professeurs.

En agriculture, on trouve des exemples analogues : il y a des années, où grâce à l'indulgence de la nature, et aux circonstances climatiques favorables qu'elle a multipliées, tous les agriculteurs, sans distinction de mérite, font une moisson abondante, et remplissent leurs greniers.

Mais il est aussi des années, où les bonnes récoltes sont rares, parce que le temps n'a rien fait en leur faveur, et seuls les cultivateurs, qui se sont distingués par leur application, sont récompensés en fin d'année ; 1936 sera de celles-là.

La nature, en effet, ne s'est pas montrée bienveillante jusqu'ici, et l'hiver « pourri » que nous venons de subir menace de ruiner toute espérance de bonne récolte, si le cultivateur ne réagit pas contre les éléments.

Il est donc urgent d'intervenir, et d'intervenir rapidement pour sauver la récolte : ce que va demander le blé dès le réveil de la végétation c'est « à manger » et il ne faut pas tarder à lui en donner.

Plus que jamais le conseil que nous donnons chaque année à cette époque s'impose : il faut, dès que les terres épuisées permettront qu'on entre dans les champs, faire un épandage minimum de 300 kilos de superphosphate de chaux et de 100 kilos de nitrate à l'hectare ; on pourrait même, en égard à la pauvreté exceptionnelle du sol cette année, y adjoindre au moins 50 kilos de chlorure de potassium. Si on fait appel au nitrate de soude, il ne sera besoin que d'un seul épandage, car le mélange : superphosphate de chaux, nitrate de soude, chlorure de potassium, ne donne lieu à aucune déperdition, et peut se faire à la ferme.

Nous savons bien que beaucoup, parmi ceux qui nous liront, ne seront pas convaincus : à ceux-là, nous demandons de mettre de côté cet article, pour le relire à la récolte ; ils constateront alors tristement que nous avions raison, et en se disant dans leur for intérieur « si j'avais su », ils vérifieront, une fois de plus, que si tous les agriculteurs réussissent à peu près en année d'abondance il y a en année difficile

« Beaucoup d'appelés, et peu d'élus ».

P. CORMIER,
Ingénieur agronome.

Conseils juridiques

LES IMPOTS PAYÉS PAR LES AGRICULTEURS

1^{er} Impôts sur les bénéfices agricoles

Cet impôt est établi sur les bénéfices de l'exploitation agricole.

Les bénéfices de l'exploitation agricole embrassent d'une façon générale les profits résultant, pour l'exploitant, de la vente des produits de tous les terrains propres à la culture (terres, prés, vignes, vergers, jardins maraichers, etc.).

Les produits de l'élevage, comme ceux de la culture proprement dite, rentrent également dans la catégorie des produits de l'exploitation agricole, à laquelle appartiennent, d'une manière générale, tous les produits du sol.

Comment est déterminé le bénéfice. Le bénéfice provenant de l'exploitation agricole est considéré, pour l'assiette de l'impôt, comme égal au revenu d'après lequel les terres exploitées sont imposées à la contribution foncière.

Il est donc déterminé forfaitairement et le contribuable n'a aucune déclaration à faire.

Le contribuable qui s'estime imposé pour un revenu supérieur à son bénéfice net réel, pour l'ensemble de ses exploitations, peut demander une réduction proportionnelle de sa cote à condition d'apporter toutes les justifications nécessaires.

D'autre part, lorsque l'évaluation forfaitaire est supérieure à 5.000 fr., le contribuable peut, s'il est en mesure d'établir que le bénéfice réel de l'exploitation est supérieur au bénéfice évalué forfaitairement, et à charge d'apporter les justifications nécessaires, prendre le bénéfice réel pour base de l'impôt.

Pour l'évaluation du bénéfice réel, le déficit subi pendant un exercice est déduit du bénéfice réalisé l'exercice suivant.

Les personnes imposées.

L'impôt est établi au nom des exploitants (propriétaires, fermiers, dans la commune où ils ont leur habitation principale au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition et d'après la consistance de leurs exploitations au 1^{er} janvier de l'année précédente.

Dans le cas de bail à portion de fruits, le bailleur et le métayer sont personnellement imposés pour la part de revenu imposable revenant à chacun d'eux proportionnellement à leur participation dans les produits.

Sont exonérés :

1^{er} Les terrains d'agrément dont la superficie n'excède pas un hectare et dont le revenu imposable n'est pas supérieur à 100 francs.
2^o Les parcs et jardins situés dans la partie agglomérée des communes dont la population totale excède 5.000 habitants.

Renseignements à fournir par les propriétaires qui louent leurs terres.

A chaque renouvellement ou modification de bail, et dans le délai de trois mois, le bailleur doit faire connaître au contrôleur des contributions directes : la désignation de l'exploitation, les nom et prénoms du fermier ou du métayer entrant et la date de son entrée. En cas de bail à portion de fruits, il doit indiquer la part proportionnelle de chacune des parties.

A défaut de déclaration, l'impôt est établi au nom du propriétaire.

Calcul de l'impôt.

Toute fraction du revenu inférieure à 100 francs est négligée. L'impôt ne porte que sur la fraction du revenu qui excède la somme de 2.500 francs.

La fraction du revenu comprise entre 2.500 francs et 10.000 francs n'est comptée que pour moitié. Le taux appliqué est de 12 %.

Réductions pour charges de famille.

Elles ne sont accordées que pour les enfants âgés de moins de 21 ans ou infirmes, n'ayant pas de revenus distincts.

Elles sont de :

10 % pour chacun des deux premiers enfants ;
30 % pour chaque enfant à partir du troisième.
Elles ne peuvent dépasser 800 fr. par enfant.

Pour obtenir le bénéfice de ces réductions, le contribuable doit faire parvenir au contrôleur, dans les deux premiers mois de l'année, une déclaration indiquant les nom, prénoms, date et lieu de naissance de chacun des enfants à sa charge.

2^e Contribution foncière

a) Contribution foncière bâtie.

Les bâtiments servant aux exploitations rurales tels que granges, écuries, greniers, caves, celliers, pressoirs et autres, destinés soit à loger les bestiaux, soit à servir les récoltes sont exemptés de la contribution foncière des propriétés bâties.

Les autres propriétés bâties supportent un impôt égal à 12 % du revenu imposable. Le revenu imposable est égal à 75 % de la valeur locative réelle.

b) Contribution foncière non bâtie.

L'impôt est égal à 12 % du revenu cadastral majoré de 50 %.

Le propriétaire exploitant lui-même ses terres n'est imposé qu'à 6 % lorsque le revenu cadastral de l'ensemble de ses propriétés non bâties n'excède pas 1.000 francs. Il n'est pas imposé lorsque ce revenu n'excède pas 500 francs.

Pour bénéficier de ces avantages, le propriétaire doit souscrire avant le 1^{er} mai de chaque année, pour l'année suivante, à la mairie de son domicile une déclaration écrite indiquant toutes les propriétés non bâties qui lui appartiennent et qu'il exploite lui-même.

Bien remarquer que la déclaration faite avant le 1^{er} mai 1936 n'aura d'effet que pour les impôts de 1937. Lorsqu'un immeuble a été donné par hypothèque en garantie d'une dette contractée dans l'intérêt de cet immeuble (acquisition, réparation, etc.) le propriétaire peut obtenir un dégrèvement de l'impôt foncier, en raison des intérêts payés au créancier.

La demande en dégrèvement doit être faite dans les trois premiers mois de chaque année (c'est-à-dire avant le 1^{er} avril) pour les intérêts payés l'année précédente.

Il n'y a plus de réduction pour charges de famille sur les impôts fonciers.

3^e Impôt général sur le revenu

Toute personne qui a un revenu supérieur à 10.000 francs après avoir déduit les exonérations pour situation et charges de famille, doit l'impôt général sur le revenu.

La déclaration des revenus doit être faite avant le 1^{er} mars.

Les déductions à faire de l'ensemble des revenus sont :

du fait du mariage.....	5.000 »
pour chacun des deux premiers enfants.....	5.000 »
pour le troisième.....	8.000 »
pour le quatrième.....	9.000 »
à partir du cinquième, par enfant.....	10.000 »

On déduit en outre les charges grevant l'ensemble des revenus.

D'ailleurs, tous les renseignements utiles sont donnés sur la feuille de déclaration remise par la mairie à ceux qui la demandent.

L'impôt est calculé de la façon suivante lorsque les déductions ci-dessus ont été faites :

La tranche inférieure à 10.000 fr. est exonérée.

La tranche comprise entre 10.000 et 20.000 est comptée pour un vingtième.

Celle comprise entre 20.000 et 30.000 est comptée pour deux vingtièmes, et ainsi de suite.

Sur le nombre ainsi obtenu, l'impôt est de 24 %.

Des majorations d'impôt frappent les contribuables âgés de plus de 30 ans :

1^{er} Lorsqu'ils sont célibataires, veufs ou divorcés sans enfants, l'impôt est majoré de 40 %.

2^o Lorsqu'ils sont mariés sans enfants depuis plus de deux ans au 1^{er} janvier, l'impôt est majoré de 20 %.

En résumé,

Pour l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, pas de déclaration à faire, mais pour obtenir l'exonération pour enfants, faire une déclaration avant le 1^{er} mars.

Pour l'impôt foncier, pas de déclaration à faire, mais pour obtenir le dégrèvement accordé au petit propriétaire exploitant, faire une déclaration avant le 1^{er} mai ; pour obtenir le dégrèvement pour dette hypothécaire, faire une déclaration avant le 1^{er} avril.

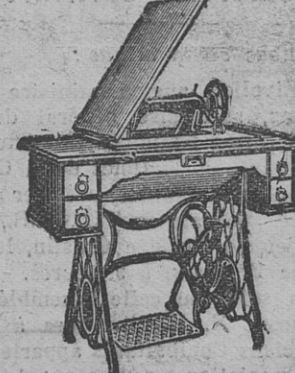
Pour l'impôt général sur le revenu, faire une déclaration avant le 1^{er} mars.

Maitre CHARLES.

(Reproduction interdite.)

Lors de vos semis prochains
Songez aux Engrais St-Gobain.

Machines à Coudre

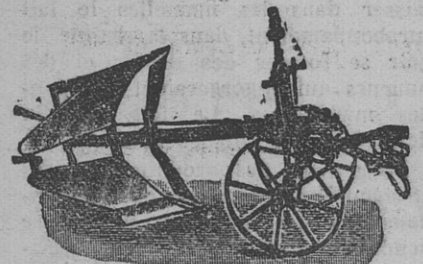


Notre Coopérative peut fournir, à des conditions avantageuses, des machines à coudre de toutes premières marques. Nous consulter.

Machines Agricoles

Charrues-Brabants

Brabant muni des derniers perfectionnements, entièrement garanti. Etrier très large et à triangle indéformable. Avant-train renforcé. Roues carrossées à moyeu patent, avec demi-essieux extensibles. Blocage de la vis de serrage par plateau à quatre crans. Age en acier martelé. Cap en acier découpé et embouti, sans soudure. Tirage par l'arrière avec ressort amortisseur.



Numéros	Poids approximatifs	Prix
00	102 kilos	635 fr.
00R.	110 »	675 »
0R.	124 »	740 »
1R.	140 »	820 »
2	150 »	835 »
2R.	165 »	920 »
3R.	185 »	1.000 »

Pour brabants avec rasettes, supplément de poids de 7 à 10 kilos, facturé à 5 fr. 65 le kilo.

Trainage spécial à une roue : 80 fr. Ces prix s'entendent départ. REMISE A NOS ADHERENTS.

Ne pas manquer d'indiquer le genre de versoirs désiré : hélicoïdaux ou cylindriques (queue de pie).

Tous autres modèles charrues sur demande.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chaînettes centrales d'articulation.

Dents de : 13"-17"	15"-17"	17"-17"
2 comp., 30 dents. 44 k.	44 k.	60 k.
3 comp., 45 dents. 68 k.	92 k.	108 k.
4 comp., 60 dents. 92 k.	124 k.	143 k.

Prix du kilo : 2 fr. 50, départ usine.

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment, Remise à nos adhérents.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :			
	Largueur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0°90	345 fr.	360 fr.
7 —.....	0°90	360 »	380 »
9 —.....	1°30	435 »	450 »
11 —.....	1°60		495 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :

	Largueur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0°90	370 fr.	390 fr.
7 —.....	0°90	390 »	410 »
9 —.....	1°30	460 »	480 »
11 —.....	1°60		525 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Herses à Chainons pour prairies

Pour démolir les prairies, étendre les engrais, aérer le sol, enterrer les graminées, sarcler les blés, etc... Ces herses, entièrement EN ACIER, sont équilibrées et d'une solidité à toute épreuve. L'inégalité des dents, qui est de 70 m/m d'un côté et 45 m/m de l'autre, permet de travailler avec plus ou moins d'énergie. La barre arrière maintient bien les dents contre la terre. Après usure, elles sont remplaçables en desserrant un seul boulon.

Modèles renforcés à quatre rangs de chainons :

Largueur de travail	Nombre de chainons	Poids	Prix
1°30	18	70 kilos	350 fr.
1°60	22	85 »	425 »
1°90	26	99 »	495 »
2°20	30	113 »	565 »

Prix départ. Forte remise à nos adhérents. Autres modèles, plus forts ou plus légers, sur demande.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 10 Février 1936

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
Bœufs.....	3.011	2.695	5 90	5 00
Vaches.....	1.999	1.895	5 70	4 60
Taureaux.....	578	560	4 40	4 10
Veaux.....	1.019	1.530	10 30	8 70
Moutons.....	12.857	12.600	13 50	10 40
Porcs.....	1.380	1.380	7 00	6 72

Du Jeudi 13 Février 1936

Bœufs.....	1.126	1.050	6 20	5 30
Vaches.....	715	680	6 00	4 90
Taureaux.....	220	205	4 70	4 40
Veaux.....	1.345	1.495	10 40	8 80
Moutons.....	4.623	4.500	13 40	10 10
Porcs.....	1.122	1.122	7 14	6 86

Marché du Lundi - Arrivages par Départements

GROS : 5.588. — Maine-et-Loire, 305; Sarthe, 140; Mayenne, 220; Loire-Inférieure, 175; Indre-et-Loire, 95; Deux-Sèvres, 250; Vienne, 335; Vendée, 270. MOUTONS : 12.857. — Vienne, 490; VEAUX : 1.619. — Maine-et-Loire, 130; Sarthe, 260; Mayenne, 15; Indre-et-Loire, 60; Vienne, 20. PORCS : 1.801. — Maine-et-Loire, 190; Sarthe, 90; Loire-Inférieure, 120; Indre-et-Loire, 30; Deux-Sèvres, 40; Vendée, 25.

Sur le rôle de la magnésie dans le sol

En Allemagne, en Belgique, dans la plupart des pays agricoles, la magnésie est considérée comme un engrais. En France, la loi ne l'autorise que pour les cultures de céréales. Cependant, cette base se rencontre dans la partie la plus précieuse des végétaux, la graine, en quantité beaucoup plus importante que la chaux.

De plus, les essais de culture en pots ont démontré qu'en l'absence rigoureuse de magnésie, toute culture est impossible et que lorsque la teneur d'une terre en magnésie est presque nulle, la végétation devient misérable : dans de semblables terrains, la culture cesserait d'être rémunératrice.

Le fait que les récoltes prélèvent sans cesse de la magnésie assimilable aux terres cultivées et qu'il est nécessaire de la restituer n'a pas été sans préoccuper la plupart des agronomes du monde entier. En effet, une récolte moyenne de pommes de terre, de betteraves, de vigne, de tabac, exporte sensiblement plus de magnésie que d'acide phosphorique. Le fait de restituer toujours ce dernier et de négliger des apports d'engrais magnésien risque de conduire à un déséquilibre minéral particulièrement préjudiciable au rendement des terres cultivées.

Toutefois, une observation de Georges Ville, qui s'est transmise sans aucun contrôle et qui prétend que la magnésie existe en quantité toujours suffisante dans les sols, avait écarté momentanément l'étude véritablement rationnelle de ce problème.

Le professeur Jean Dumont l'a repris et ses expériences l'ont conduit à conclure que : La magnésie active est autrement rare dans nos terrains que la chaux et la théorie d'après laquelle la richesse en magnésie serait suffisante dans la plupart des sols semble aujourd'hui erronée.

Le professeur Lagatu, dans une série d'articles retentissants qui ont paru dans le « Progrès Agricole » de novembre 1919 et août 1920, confirmait déjà la conclusion de Jean Dumont relative à la nécessité de restituer à la terre la magnésie que lui prélèvent les récoltes.

Une difficulté malheureusement se présente du fait de la toxicité des sels solubles de magnésium : c'est pourquoi les essais au cours desquels ils furent utilisés conduisirent à des résultats très différents sou-

vent remarquables, quelquefois nuls, voire même désastreux.

Il semble que le rapport calcium-magnésium joue un rôle prédominant dans cette question. Il est malheureusement pratiquement impossible de le contrôler au cours de la végétation. On a alors essayé l'emploi de la magnésie sous des formes insolubles dans l'eau : les résultats, comparés avec ceux qu'on obtient par application de chaux, semblent assigner à la magnésie pure ou carbonatée un rôle actif surtout comme amendement : la magnésie caustique coagule les colloïdes argileux d'une façon beaucoup plus intense que ne saurait le faire la chaux à l'état d'oxyde.

Les agronomes, tous d'accord sur la nécessité de remplacer la magnésie, sont donc actuellement très embarrassés pour déterminer sous quelle forme elle doit être restituée.

Boussingault, le premier en 1845, essayait une combinaison qu'il appela au cours d'un compte rendu présenté à l'Académie des Sciences, le phosphate ammoniacal-magnésien. Ce savant fait l'exposé des résultats remarquables qu'il avait obtenus et conclut :

« J'ai expérimenté soit en petit, soit en grand, bien des engrais, mais je n'avais pas encore obtenu des résultats différents aussi saillants qu'avec le phosphate ammoniacal-magnésien. Rendement du maïs doublé. »

Isidore Pierre, en 1860, confirma les résultats obtenus par Boussingault. Malheureusement, à cette époque, l'industrie chimique était à son enfance et il lui fut impossible de produire cet engrais pourtant tout à fait remarquable, en quantités intéressantes. Aujourd'hui, grâce aux efforts industriels, le problème est résolu et l'agriculteur a donc la possibilité de restituer au sol, en même temps que l'acide phosphorique indispensable, la magnésie et l'azote sous une forme assimilable.

Nous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs de ne pas négliger cette question de la magnésie dont le rôle se retrouve dans toutes les cultures et dont l'absence est bien souvent la cause de la stérilité d'une terre.

La Vie Syndicale

Mutuelle Chevaline du Canton de Vallet

Mutuelle chevaline du Canton de Vallet contre la mortalité, fondée en 1925.

Capital assuré, 995.000 francs. Nombre de sociétaires : 416; animaux, 450.

Sinistres payés, année 1935, 13, pour une valeur totale de 21.320 fr.; 4/5 à la charge de la Société, 1/5 pour le propriétaire.

Mécredi à Vallet, jeudi au Pallet et Mouillon; la visite annuelle d'estimation des animaux assurés a eu lieu, à l'entière satisfaction des 416 adhérents. Vingt nouveaux sont venus grossir les mutualistes.

Les opérations se sont passées sous la présidence du sympathique maire de Vallet, M. Francis Huet, de son trésorier M. P. Sauvin et des membres du bureau.

Le secrétaire, Antoine RICHARD.

Coopérative Nationale de Reboisement

La Coopérative Nationale de Reboisement s'intéresserait actuellement à l'achat de tous terrains propres à la plantation de peupliers.

Elle louerait et s'intéresserait aux plantations des propriétaires ne voulant pas vendre leurs terrains.

Elle se charge de toutes plantations, fournit les plants et facilite les règlements aux personnes ou organisations syndicales ou communales voulant reboiser et offrant les garanties normales.

Elle fournit également toutes les essences courantes y compris tous les arbres fruitiers.

Tous détails et renseignements fournis gratuitement et visite sur place après correspondance.

Offrir du terrain (minimum 3 hectares d'un seul tenant).

Ecrire à la Coopérative Nationale de Reboisement, 54, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Pour détruire les TAUPES, un seul produit : "LA TAUPINASE DELBA"

Efficacité remarquable - Economie. Flacons 5 et 4 l. - Toutes Pharmacies.

La foire aux miels de Nantes

Bravant la bise et la pluie glaciales, nos bons apiculteurs sont venus s'installer près des douves du Château de Nantes, du jeudi 6 février au dimanche 9 février. Ils ont vendu beaucoup de ce bon miel de Bretagne qui guérit les gripes, les maux de gorge et qui, en même temps, est un aliment de santé.

Treize membres de la Société d'Apiculture ont participé à cette manifestation apicole :

MM. Blond, de Joug-sur-Erdre; René Giraud, de Blain; Etienne Giraud, du Landreau; L. Oheix, de Sayenay; Louis Chevrier, de Nantes; Guillemot, de Nort-sur-Erdre; Jean Mary, de Saint-André-de-la-Marche; Léon Jouitteau, de Cholet; Louis Richard, de Casson; Mme Perret, de Guéméné-Penfao; Pierre Guinél, de Saffré; Fraboul, de Notre-Dame-des-Landes; Francis Goubil, de Vigneux.

Si vous voulez une ONDULATION ELECTRIQUE INDEFINISSABLE garantie malgré la pluie...

chez CAILLOCE 10, Rue Crébillon - NANTES

Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

Nitrate de magnésie

Nous pouvons fournir à nos adhérents du Nitrate de Magnésie et de chaux, nouvel engrais, brevet Vilain Frères.

La Magnésie, garantie soluble dans l'eau, donne aux plantes la couleur vert foncé.

Une récolte de céréales réclame trois fois plus de magnésie que de chaux. Une récolte de pommes de terre ou de betteraves exige autant de magnésie que d'acide phosphorique ou de chaux.

La magnésie est donc indispensable et il n'est pas étonnant qu'elle élève les rendements à l'hectare et remédie à certaines maladies.

Employez le Nitrate de Magnésie et de chaux, dont la magnésie est entièrement soluble dans l'eau, donc assimilable, et qui a déjà fait ses preuves dans le Nord de la France, en tous terrains et en toutes cultures.

Notices, renseignements et prix au Syndicat, à Nantes

Résultat des Elections aux Chambres d'Agriculture

Arrondissement de Paimbœuf

Inscrits : 6.265. — Votants : 2.777. Bulletins blancs et nuls : 17. Suffrages exprimés : 2.760.

Ont obtenu :

M. Bernier Pierre..... 2.743 voix
M. de Clerville..... 2.736 —
M. Joyau..... 2.735 —
M. R. Lefevre..... 2.737 —

Arrondissement d'Ancenis

Inscrits : 7.406. — Votants : 3.541. Bulletins blancs et nuls : 85. Suffrages exprimés : 3.455.

Ont obtenu :

M. d'Anthénaise..... 3.381 voix
M. Le Gualès de Mézau- bran..... 3.385 —
M. Marin..... 3.409 —
M. de la Rochejacq..... 3.397 —

Arrondissement de St-Nazaire

Inscrits : 18.547. — Votants : 6.952. Bulletins blancs et nuls : 86. Suffrages exprimés : 6.866.

Ont obtenu :

M. Le Gouello..... 6.804 voix
M. Le Quen d'Entremuse..... 6.768 —
M. J.-M. Bernier..... 6.764 —
M. Pichelin..... 6.753 —

Aux Electeurs et Electrices Agricoles de l'Arrondissement de Paimbœuf

Mesdames, Messieurs,

Par un nombre de voix plus important qu'il y a six ans, vous nous avez renouvelé notre mandat. Merci ! Vous avez prouvé, avec force, que

notre action répond aux aspirations et aux exigences les plus sacrées de l'Agriculture.

Avec l'autorité accrue que nous confère votre puissant témoignage de confiance, nous poursuivrons nos efforts.

Comme par le passé, vous pouvez compter sur notre énergie et notre dévouement.

Pierre BERNIER,
de CLERVILLE,
JOYAU,
RAYMOND LEFEVRE.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, câbles enroulés, 1 mètre, 1 m 50, 2 m, 3 m, 4 m, 5 m, 6 m, 7 m, 8 m, 9 m, 10 m, 11 m, 12 m, 13 m, 14 m, 15 m, 16 m, 17 m, 18 m, 19 m, 20 m, 21 m, 22 m, 23 m, 24 m, 25 m, 26 m, 27 m, 28 m, 29 m, 30 m, 31 m, 32 m, 33 m, 34 m, 35 m, 36 m, 37 m, 38 m, 39 m, 40 m, 41 m, 42 m, 43 m, 44 m, 45 m, 46 m, 47 m, 48 m, 49 m, 50 m, 51 m, 52 m, 53 m, 54 m, 55 m, 56 m, 57 m, 58 m, 59 m, 60 m, 61 m, 62 m, 63 m, 64 m, 65 m, 66 m, 67 m, 68 m, 69 m, 70 m, 71 m, 72 m, 73 m, 74 m, 75 m, 76 m, 77 m, 78 m, 79 m, 80 m, 81 m, 82 m, 83 m, 84 m, 85 m, 86 m, 87 m, 88 m, 89 m, 90 m, 91 m, 92 m, 93 m, 94 m, 95 m, 96 m, 97 m, 98 m, 99 m, 100 m.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras..... 11 95
Lin et Jute : vert gras..... 13 95
Lin : vert gras..... 14 60

Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit..... 15 65
N° 2 vert gras ou cachou enduit..... 16 70
N° 3 vert gras..... 18 85

Coton : A vert gras..... 14 60
B vert gras..... 16 50
C vert gras..... 17 50
D vert gras..... 19 30

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

DISTILLATION OBLIGATOIRE

La distillation obligatoire d'une fraction de la récolte de 1935 est édictée par un décret du 20 décembre courant (annexe n° 3). En raison de l'importance des disponibilités, s'en trouvent passibles les viticulteurs qui ont obtenu plus de 200 hectolitres de vin, avec un rendement à l'hectare, qui n'accuse pas, comparativement à la moyenne des trois années 1932, 1933 et 1934, une diminution supérieure à 50 %.

Une seule exonération est à retenir, celle prévue par l'article 10, § 4, de la loi du 4 juillet 1931, codifiée, en faveur des récoltants dont le vin bénéficie d'une appellation d'origine, en vertu de la présomption légale inscrite à l'article 24 de la loi du 6 mai 1919, soit à la suite d'une déclaration souscrite avant le 1^{er} janvier 1926, à condition, dans ce dernier cas, que la production n'ait pas dépassé une moyenne de 40 hectolitres à l'hectare pour les trois années 1932, 1933 et 1934.

Les quantités d'alcool à produire sont fonction de l'importance de la récolte et du rendement à l'hectare, ces deux éléments étant fixés comme suit :

1° Importance de la récolte

1 litre 20 d'alcool pur par hectolitre de vin lorsque la récolte est comprise entre 200 et 300 hectolitres ;
1 litre 90 d'alcool pur par hectolitre de vin lorsque la récolte est comprise entre 301 et 400 hectolitres ;
2 litres 50 d'alcool pur par hectolitre de vin lorsque la récolte est comprise entre 401 et 1.000 hectolitres, etc...
6 litres 05 d'alcool pur par hectolitre de vin lorsque la récolte excède 50.000 hectolitres.

Comme en matière de blocage, la récolte obtenue sur chaque exploitation doit être considérée dans son ensemble et affectée du taux correspondant à la tranche dans laquelle elle se trouve placée, après avoir subi, le cas échéant, les réductions prévues à l'article 7 du décret-loi du 30 juillet dernier.

2° Rendement à l'hectare

En considération du rendement à l'hectare, les taux prévus au paragraphe précédent sont majorés de :
10 p. 100 quand le rendement à l'hectare est compris entre 40 et 80 hectolitres ;
20 p. 100 quand le rendement à l'hectare est compris entre 81 et 100 hectolitres, etc...

En exécution de l'article 6 du décret-loi du 30 juillet 1935, une partie des prestations, variable suivant les régions de production, est susceptible d'être réglée en alcool vinique. Cette fraction atteint :

1 litre 05 d'alcool pur par hectolitre de vin produit dans les trois départements nord-africains ;
0 litre 82 d'alcool pur par hectolitre de vin produit dans les régions où le degré minimum des vins est fixé à 8°5 au moins ;
0 litre 65 d'alcool pur par hectolitre de vin produit dans les autres régions.

L'excédent doit obligatoirement être constitué par des alcools de vin, étant entendu que les quantités de vin à distiller, pour cet objet, ne doivent pas excéder 33 ou 50 p. 100 de la récolte, suivant que celle-ci est inférieure ou égale à 5.000 hectolitres ou qu'elle excède cette quantité. Pour la détermination de cette limite, le degré moyen des vins à distiller est fixé au degré minimum des vins de pays dans la région.

Quelques exemples précisent les modalités des décomptes :

a) Un viticulteur, établi dans une région où le degré minimum des vins de pays est fixé à 8°5, a obtenu 2.500 hectolitres de vin à raison de 82 hectolitres à l'hectare.

Sa prestation est déterminée comme suit : 1^{er} élément : 3,10 x 2.500 = 77 hectolitres 50 d'alcool pur ;

2^e élément : 77,50 x 20 = 15 hectolitres 50 d'alcool pur ;

Total... 93 hectolitres d'alcool pur.

Partie de la prestation pouvant être réglée en alcool vinique : 0,82 x 2.500 = 20 hectolitres 50.

Différence à solder en alcool de vin : 93 hectolitres - 20 hectolitres 50 = 72 hectolitres 50, à ramener à 70 hectolitres 12, afin de maintenir la quantité de vin à distiller dans la limite des 33 p. 100 de la récolte. Cette limite s'établit ainsi :

Richesse alcoolique de la récolte d'après le degré minimum des vins de pays dans la région : 8,5

x 2.500 = 212 hectolitres 50, dont les 33 p. 100 atteignent 70 hectol. 125.

En définitive, la prestation est la suivante :

Alcool de vin..... 70 hectol. 12
Alcool vinique..... 20 hectol. 50

Total..... 90 hectol. 62

P.-S. — Nous rappelons que le degré est de 7° dans le Centre-Ouest. En plus de la distillation il y a le blocage qui peut être racheté par la prestation d'alcool compté à 7 litres par hecto de vin.



Quelques recettes

Choux farcis. — Faire un hachis avec un petit reste de viande cuite : bœuf ou mouton, assaisonner ce hachis de sel, poivre, persil, oignons et ail hachés, le lier avec un œuf ou deux suivant la quantité ou, ce qui est très bien, remplacer les œufs par 250 gr. de chair à saucisse. Prendre alors des feuilles de choux vertes, les plonger trois minutes dans l'eau bouillante pour les ramollir et les farcir. On peut opérer de deux façons : ou reconstituer le chou entier avec de la farce entre chaque feuille, ou faire de petits choux en mettant une boulette de farce sur chaque feuille et bien l'enfermer en serrant le chou dans le coin d'un torchon. On les fait ensuite bien braiser dans une cocotte avec oignons, carottes et un peu de jus ou de bouillon tomato : trois quarts d'heure de cuisson pour des petits, une heure et demie à deux heures pour un gros. Servir avec le fond de cuisson.

Les Croquettes de bœuf. — Ceci est à peu près dans le même genre que les fricadelles, mais la viande est roulée en forme de gros boudin, puis trempée dans l'œuf battu et roulée dans la chapelure de mie de pain ; les frire à pleine graisse brûlante et les servir avec une sauce tomate ou sauce aux champignons ou encore les dresser autour d'un légume : purée de pommes de terre, épinards, haricots, etc...

Croquettes de veau. — Pour utiliser un reste de veau cuit, il faut le couper en très petits dés ou le hacher fin sans en faire de la purée ; lier cette viande avec quelques cuillères de sauce béchamel épaisse (beurre, farine et lait, ajouter dedans cinq ou six champignons cuits hachés, deux jaunes d'œufs pour 250 à 300 grammes de viande, saler, poivrer et remuer le mélange sur le feu jusqu'à ce qu'il se décolle du fond de la casserole. Le faire refroidir puis le diviser en morceaux de la grosseur d'un œuf, les rouler en forme de boudin avec un peu de farine, les passer en les trempant dans du blanc d'œuf et ensuite dans la mie de pain et les frire à friture brûlante au dernier moment pendant trois ou quatre minutes, les servir avec une sauce tomate ou une garniture de légumes.

Les restes de mouton ne se réchauffent pas très bien, à l'exception des ragouts ; autrement, il faut faire des hachis, comme le hachis Parmentier.

S'il s'agit d'un reste de gigot rôti à réchauffer, il faut faire une sauce piquante, ou tomate, ou madère, ou chasseur, etc., couper le rôti en tranches très minces, les ranger sur un plat chaud et verser la sauce bouillante dessus ; surtout ne pas faire bouillir la sauce avec la viande dedans : elle deviendrait dure, quelle que soit sa qualité.

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

Offres et Demandes

OFFRES

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés autorisés par la loi : Seibel blanc 4986, Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, au Bourg, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

128. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés de PLANTS GREFFÉS RACINÉS, Greffons sélectionnés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot et Colombard ; variétés d'hybrides autorisés par la loi : Seibel n° 4986 blanc, Seibel 4643 et 5455 rouge, Baco n° 1 rouge ; autres variétés. Prix spéciaux pour grosses quantités. S'adresser à Meneux Auguste, viticulteur au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer ; 37 ans d'expérience en plants greffés et producteurs directs. Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1936 et printemps 1937.

129. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées, autorisées par la loi et produisant un très bon vin, recherché pour la consommation familiale. Boutures et plants racinés, plants choisis extra : Blancs, Seibel 889, 4986, 6468 ; Baco 22 A, etc... Rouges : Seibel 4643, 5163, 5455 ; Baco n° 1 ; Gaillard n° 2 ; Bertille Seyve 2862 (dit Commandant), etc... ainsi qu'autres variétés d'hybrides anciens et nouveaux. Très beaux plants greffés, bien soudés et racinés, choix extra ; greffons sélectionnés, greffés sur 3399 et Rupestris du Lot, au choix de l'acheteur ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Riesling (plants extra précoces). Hybrides nouveaux greffés : Seibel blancs 10173, Seyve Villard 5276 ; Seibel rouges 8745, 10096. Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1936, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Allard

121. — MARAICHER très sérieux, permis poids lourds, cherche place. S'adresser au Syndicat.

123. — MENAGE jardinier quatre branches, entretien de propriété, femme basse-cour, deux jeunes enfants, cherche place stable de suite, préférence Loire-Inférieure. Adresse au Syndicat.

124. — On demande UN JARDINIER célibataire de 25 à 40 ans. S'adresser à M. l'Econome du Grand Séminaire, Nantes.

125. — On demande UN DOMESTIQUE DE FERME de 18 à 30 ans, pour région Vallet. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

126. — MENAGE 30 ans, libre de suite, demande place ; homme toutes mains ; femme basse-cour, laveuse. Sérieuses références. Ecrire au baron de Collart, L'Herbergement (Vendée).

127. — On demande MENAGE sans enfant, pour château ; femme cuisinière ; homme aide-jardinier, toutes mains. Ecrire comte J. Armand, Carheil, Plessé (Loire-Inf.).

128. — On demande MENAGE jardinier, gardien de propriété, près Nantes. S'adresser au Syndicat.

129. — Demande JARDINIER célibataire, 40 ans environ, expérimenté, toutes branches, honnête et sobre, absolue, travailleur consciencieux ayant références 1^{er} ordre, pour propriété à 17 km. de Redon (L.-V.), nourri et logé. Ecrire : du Halgouët, 3, avenue Constant Coquelin, Paris-7.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 17 février. — Belligné, Guérande, La Boissière-du-Doré, Varades.

Mardi 18. — Legé, Port-Saint-Père, Rougé, Saint-Mars-la-Jaille.

Mercredi 19. — Avesac, Vigneux, Montbert (Geneston).

Jeudi 20. — Bourgneuf-en-Retz, Bourvon, Guénouvry, Héric.

Vendredi 21. — Escoublac, Nort-sur-Erdre.

Samedi 22. — Sucé.

